

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**À TOUTES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
INTITULÉ : «RÈGLEMENT NUMÉRO 355 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
342 AFIN D'AJOUTER DES USAGES DANS LA ZONE R/A-4.»**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 7 mai 2018, le projet de règlement identifié ci-haut.

QUE l'objet de ce projet de règlement est de modifier le **Règlement no 342 sur le zonage** afin de d'ajouter certains usages commerciaux et multifamiliaux dans la zone R/A-4. Cette zone est comprise entre le 2905 et 3005 rue Bécancour.

QUE ce projet de règlement vise la zone R/A-4 et les zones contigües, soient : A-11, A-13, R/C-8 et P-3.

QUE ce projet de règlement de même que l'illustration de la zone concernée et des zones contigües, est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau ou sur le site internet de la municipalité : www.lyster.ca, section «Avis publics».

QUE ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le 4 juin 2018 à 19 h**, au bureau municipal situé au 2375 rue Bécancour à Lyster, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil qu'il désigne expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Donné à Lyster, ce 23^e jour du mois de mai 2018.



Suzy Côté, dir. gén. et sec.-très.